

## Plougasnou (Finistère)

Située à une quinzaine de kilomètres au nord de Morlaix, la population subira en juillet/août 1944, une vague de violentes répressions allemandes.



Ej Sizun

BERREHSEN Josef

Né le 5 février 1922 à Koln (Allemagne de l'Ouest), fils de BERREHSEN Jacob et de DROSSARD Margarete.

Serrurier de profession, a adhéré aux Jeunesses hitlériennes (Hitlerjugend).

Mobilisé en 1942 à Stendal au 1er Régiment de parachutistes, puis envoyé au front russe trois ou quatre mois plus tard.

Juin-juillet 1943 : affecté à la 2ème Compagnie de pionniers - bataillon de la 2ème Division de chasseurs parachutistes sous le commandement du général RAMCKE.

Unité mutée en France (Vannes, Avignon, Salon-de-Provence, puis l'Italie).

Novembre 1943, de nouveau en Russie, puis retour en Allemagne et en juillet 1944 à Brest, Unteroffizier, 2. Fallschirmjägerdivision, caporal sous les ordres du lieutenant MULLER.

Lors de son incarcération à Rennes, déclare n'être jamais allé à Plougasnou ni dans la région de Morlaix.

Confondu avec son homonyme l'Oberleutnant, 9. Kompanie des 54. Luftwaffenregiments, lieutenant de la 9ème compagnie du 54ème Régiment d'aviation, commandant la place de Plougasnou,

Source :

- Dossier "BERREHSEN Josef", Archives Nationales Pierrefitte-sur-Seine, cote 1045 W 76 (5 documents + 2 photos).

BERREHSEN Josef, caporal, 2ème Division de chasseurs parachutistes de RAMCKE, a été confondu avec son homonyme le lieutenant de la 9ème compagnie du 54ème Régiment d'aviation, commandant la place de Plougasnou, qui lui se serait rendu coupable de meurtres, complicités de meurtres, massacres et tortures de civils français le 4, 5 et 8 juillet 1944 à Plougasnou avec :

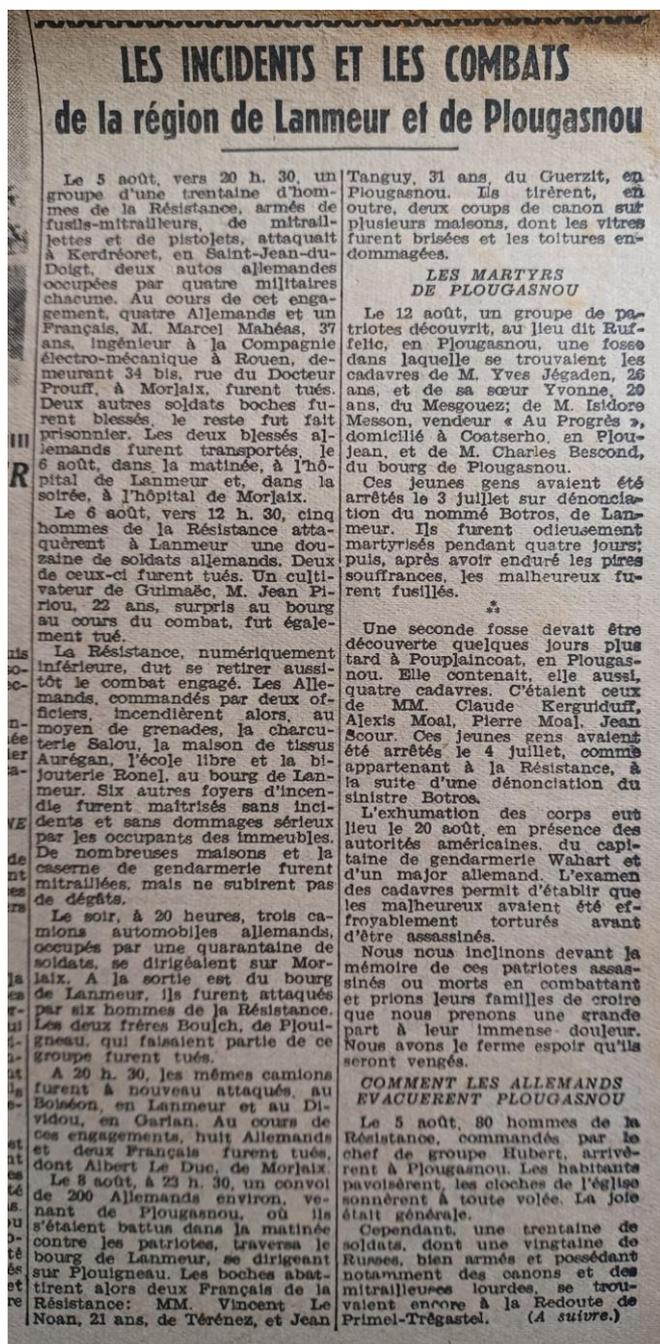


- BOTROS Hervé de Lanmeur, surnommé "le paysan". Dénonciateur et exécuteur, agent très actif de la S.D. de Rennes, dont il faisait partie en tant que S.S. breton, membre du Parti National Breton (P.N.B.) et du Kommando de Landerneau.

- PALMANN, Oberstleutnant, lieutenant commandant la Feldgendarmarie de Morlaix,
- KOENIG Rudi, Oberfeldwebel, interprète de la Feldgendarmarie de Morlaix,
- SCHMIDT, Feldgendarme,
- RAUCH et PEUTSCH...

Sources :

- Dossier "BERREHSEN Josef", Archives Nationales Pierrefitte-sur-Seine, cote 1045 W 76.
- Dossier "BOTROS Hervé - Parti national breton (P.N.B.)", SHD Vincennes GR 2 8P 6 184.
- Dossier "KOENIG Rudi", SHD Vincennes GR 28 P 6 54.
- Articles Plougasnou, "Le Télégramme de Brest" du 17 et 18 octobre 1944...



# LES INCIDENTS ET LES COMBATS

## de la région de Lanmeur et de Plougasnou

(Suite et fin)

Le 6 août, la Résistance décida d'envoyer M. Dulas, grand mutilé, en mission à la Redoute, afin de parlementer avec les Allemands et d'obtenir leur reddition, par surprise. Il s'agissait de leur faire croire que 150 Américains étaient arrivés au bourg de Plougasnou et que les tanks alliés étaient à Morlaix.

M. Dulas, portant un drapeau blanc, s'acquitta courageusement de sa mission. A 17 heures, les pourparlers étaient sur le point d'aboutir; mais, à 17 h. 30, tout changea brusquement. Les Allemands apprirent, en effet, grâce à une ligne téléphonique souterraine, qu'on avait omis de faire sauter, qu'il n'y avait ni soldats américains à Plougasnou, ni tanks à Morlaix.

Considéré par les boches non plus comme parlementaire, mais comme « terroriste », M. Dulas fut fait prisonnier. Il fut frappé et subit toutes sortes de mauvais traitements.

A 1 heure du matin, le chef de groupe Hubert vint parlementer à son tour avec les Allemands. Portant l'uniforme de lieutenant, il réussit à les impressionner. M. Dulas fut alors délivré, tandis que la Todt et une partie des Russes se constituèrent prisonniers sur parole.

Or, dans la nuit du 6 au 7 août, un nouveau revirement se produisit chez les Boches. Ceux-ci parvinrent, en effet, à demander du secours à une colonne allemande, forte de 200 hommes environ et commandée de l'artillerie, qui se trouvait à Beg-an-Fry.

Le 7 août, dans la soirée, cette colonne arriva aux abords de Plougasnou.

Le 8 août, l'officier commandant la colonne fit savoir qu'il

exigeait 30 otages de la Résistance, sinon le bourg serait bombardé.

MM. les docteurs Melou et Le Roux, ainsi que Mlle Jeannine Juniot, allèrent à la rencontre des Allemands et leur demandèrent d'autoriser l'évacuation des vieillards et des enfants.

La Résistance ayant quitté le bourg, les Allemands exigèrent 30 otages pris parmi la population et la remise des munitions laissées par les patriotes.

Femmes et enfants aidèrent à transporter les munitions sur la place, tandis que les Allemands prenaient 30 otages, qu'ils mirent en tête de leur colonne pour se rendre à la Redoute de Primej-Trégastel, d'où ils ramenèrent les soldats qui s'y trouvaient.

Toujours précédée des otages, la colonne boche se remit en marche en direction de Plouigneau. En traversant Lanmeur, vers 23 h. 30, les otages assistèrent à l'assassinat de MM. Le Noan et Tanguy, appartenant tous deux à la Résistance, mais qui n'avaient pas d'armes sur eux, qui furent abattus d'une rafale de mitraillette par un adjudant allemand, alors qu'ils débouchaient d'une rue donnant sur la place. Les otages, qui réussirent par la suite à fausser compagnie aux boches, virent aussi ces derniers mettre des canons en batterie et tirer sur les maisons d'habitation de Lanmeur.

Le 8 août, les Américains arrivaient à Morlaix, et dans la nuit du 8 au 9 août, tous les gens qui avaient fui le bourg de Plougasnou pouvaient rentrer chez eux.

Le 9 août, la colonne allemande, attaquée par les Américains et par la Résistance, était anéantie au cours d'un engagement sérieux à Plouigneau.

Articles 40 et 42 du Code de Justice Militaire - Ordonnance de Guerre - 38 341 de la Haute-Cour de Cassation - Formule 134

TRIBUNAL MILITAIRE PERMANENT DE BREST

Le Général de Division, PELLERIN, commandant le 3<sup>e</sup> Régiment Militaire

Vu les articles 40 et 42 du Code de Justice Militaire, Attendu qu'il résulte des pièces jointes

Que les nommés BRESSE, lieutenant commandant la place de Plougasnou, PALLAS, lieutenant commandant le 1<sup>er</sup> Régiment de Sécurité Militaire, Plougasnou, et BRESSE, interprète de la 1<sup>re</sup> Légion de Morlaix, se seraient rendus coupables de meurtre et de complicité de meurtre, en Juillet 1945, à Plougasnou ( Finistère )

Instruction prévue par les articles 225 et suivants du C.P. et ordonnance du 28 août 1945

Ordonne qu'il soit informé contre les susnommés, par le Juge d'Instruction Militaire près le Tribunal Militaire Permanent de la 3<sup>e</sup> Région.

Charge le Commandeur du Gouvernement d'assurer l'exécution du présent ordre d'information qui sera joint à l'ordre d'information 22005, délivré le 5.11.45 par le Général Commandant le 3<sup>e</sup> Régiment.

Fait au quartier général, à BREST, le 11 août 1946 signé : PELLERIN

A Monsieur le Commandeur du Gouvernement près le Tribunal Militaire de Brest.

Résumé Introductif

Le Commandeur du Gouvernement près le Tribunal Militaire de la 3<sup>e</sup> Région averti à Brest.

Vu l'article 40 du Code de Justice Militaire, assigne de Monsieur le Juge d'Instruction Militaire du dit Tribunal l'exécution de l'information prescrite par le présent ordre d'information. Brest, le 14 août 1946

Le Colonel BRESSE, Commandeur du Gouvernement averti à Brest.

Tribunal Militaire Permanent de Brest, Rennes, le 26 septembre 1946

Pour copie conforme Le greffier

Le Commandeur du Gouvernement

quarante sept 13 Décembre

CARBONNIER Pierre, Inspecteur de Police

XXXXXXXXXXXXXXXXX à la 13eme Brigade de Police Judiciaire

173  
Audition du PG.

RENNES



BERREHSEN Josef, 22 ans

Camp 1102, RENNES

c/BERRESEN?

Agissant en exécution de la Note n:22.729 en date du 10 Novembre 1947 de Monsieur le Directeur des Services de Police Judiciaire à PARIS et conformément aux instructions de Monsieur le Commissaire Principal, Chef du Service Régional de Police Judiciaire de RENNES;

Nous transportons au Camp 1102 à RENNES et entendons le prisonnier de guerre allemand BERREHSEN Josef, qui nous déclare, sur interpellations :

1.- Sur son état-civil:

Je me nomme B E R R E H S E N, Josef.

Je suis âgé de 22 ans, étant né le 6 Février 1925 à KOLN, de feu Jacob et de Margarete DROSSARD. Je suis célibataire.

Je suis serrurier de profession et demeure avec ma mère, à COLOGNE-Braunsfeld, Christiangaustrasse Nr.:5.

J'ai fait des études primaires et des études spécialisées pour l'art de la serrurerie.

J'ai adhéré aux Jeunesses Hitlériennes.

2.- Sur sa situation militaire:

Je suis caporal à la 2eme Division de chasseur parachutistes. Actuellement je suis prisonnier de guerre au Dépôt de PGA 1102 de RENNES, sous le matricule : 1.299.167.

J'ai été mobilisé en Avril 1942 à STENDAL au 1er Régiment de parachutistes (Formation). Puis je suis parti pour le front russe, trois ou 4 mois plus tard.

En Février ou mars 1943, nous sommes revenus en Allemagne. Puis j'ai suivi des cours de sauts à WITTSTOCK pendant trois mois.

En Juin-Juillet 1943, j'ai été affecté à la 2eme Compagnie de Pionnier-Battalion de la 2eme Di-

vision, sous le Commandement du Général RAMCKE. C'est avec cette Unité que je suis venu en France, et j'ai tout d'abord cantonné à VANNES, puis AVIGNON, SALON-de-Provence, puis l'Italie. En Novembre 1943, nous sommes repartis pour la Russie. En Mars-Avril 1944, nous sommes rentrés en Allemagne. Puis en Juillet 1944, je suis arrivé à BREST, où j'ai été fait prisonnier le 18 Septembre 1944 par les Américains

S.I. Mon chef de compagnie était le lieutenant MULLER, son adjoint était le lieutenant TIESZ. L'Adjudant SEIDER était le fourrier. Le Chef de notre Bataillon était le Major GASTNER, qui était le seul Officier supérieur des Pionniers affectés à la 2eme Division parachutistes.

Je ne suis jamais allé à PLOUGASNOU, nom que j'ignore, je ne suis pas plus allé dans la région de MORLAIX.

Lecture faite, persiste et signe avec nous, après traduction en langue allemande.

L'INSPECTEUR DE POLICE JUDICIAIRE.

Vu et transmis à  
M. le Commissaire  
Principal, chef du  
Service Régional  
de P.J. RENNES.

Le Commissaire de  
Police aux C.G.E.  
Rennes, le

OBJET : Crimes de Guerre.

REFER. : Note n° 22.729 du 10 Novembre 1947 de  
M. le Directeur des Services de Police  
Judiciaire à PARIS.

Pièce Jointe: 1 procès-verbal.

J'ai l'honneur de vous retourner la Note  
citée en référence qui concerne un nommé BERREHSEN  
Josef, actuellement prisonnier de guerre, matricule  
1.299.167 au dépôt 1102 de Rennes. Je joins à cette  
note le procès-verbal d'audition de ce P.G.A.

De l'enquête que j'ai, conformément à vos  
instructions, effectuée parmi les témoins tant à  
Rennes qu'à PLOUGASNOU, où un Officier du nom de  
BERREHSEN Josef est recherché pour des massacres  
commis les 4, 5 et 8 Juillet 1944, il ressort que  
le prisonnier actuellement interné à Rennes n'ex  
s'identifie pas avec le criminel de guerre recher-  
ché.

En effet, d'une part, BERREHSEN est capi-  
tal et appartient à la 2ème Division de chasseurs  
parachutistes - Division qui est, par ailleurs,  
déjà bloquée - d'autre part, l'Officier recherché  
à PLOUGASNOU était bien connu de la population ci-  
vile, qui ne l'a pas reconnu sur la photographie  
du Prisonnier interné à Rennes.

Destinataire :

- M. le Directeur des  
Services de P.J. PARIS. 3 ex
- Archives. 1 ex

L'Inspecteur de Police Judiciaire

Hq/  
MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DU SERVICE DE RECHERCHES  
DE CRIMES DE GUERRE ENNEMIS

48, RUE PAUL-VALÉRY  
PARIS (XVI)

TELEPHONE : KLÉBER 16-60 A 16-64

Réf. à rappeler :  
JB/52/238

n° 12439

PARIS LE 29 OCT 1947 104  
144  
5 OCT 1947  
28564

Le Directeur du Service de Recherches  
des Crimes de Guerre Annexes

à

Monsieur le Directeur de la Police Judiciaire  
Service des Crimes de Guerre  
11, rue des Saussaies  
PARIS

30 OCT 1947  
N° 28564

59654

Objet: BERREHSEN Joseph.

1.299.167 / 4908

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire  
intéresser le nommé :

BERREHSEN Joseph,

100/457

actuellement interné au dépôt 1101 à RENNES, sous le n°  
matricule 1.299.167.

100/457

ARCHIVES  
NATIONALES

Mes services recherchent un certain BERREHSEN ou  
BERREHSEN Josef, oberleutnant ayant appartenu à la 9ème  
compagnie du 54ème Régiment Luftwaffe, qui s'est rendu cou-  
pable des crimes de meurtres, massacres, et tortures de  
civils français, les 4, 5 et 8 Juillet 1944 à PLOUGASNOU  
(Finistère). Il aurait procédé avec les nommés PUTSCH et  
RAUCH à l'arrestation d'un certain nombre de civils français,  
qu'ils conduisirent au camp de RUFFELIC en PLOUGASNOU. Ceux-  
ci furent torturés et massacrés par la suite.

Je vous serais obligé de me faire connaître si le  
BERREHSEN, signalé en tête de ma lettre, peut s'identifier  
avec le criminel de guerre recherché.

Dans l'affirmative, il y aurait lieu de le mettre  
sous surveillance spéciale, en attendant son incarcération.

11 NOV 1947  
DIER CENTRE

1.299.167 / 4908

100/457



KOENIG Rudi, Oberfeldwebel, interprète de la Feldgendarmarie de Morlaix, SHD Vincennes GR 28 P 6 54.